



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

POLITIQUE DE SORTIE DU CHARBON

Janvier 2022

Introduction

Conscient de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique et de la responsabilité qu'il porte en tant qu'investisseur, Meeschaert AM annonçait en juin 2020 son désinvestissement des entreprises impliquées dans l'exploitation de mines à charbon thermique.

Meeschaert AM franchit ainsi une nouvelle étape importante dans ses engagements en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, et renforce sa prise en compte des risques climatiques dans sa gestion.

La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique¹, les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon², ainsi que les producteurs d'électricité n'ayant pas planifié leur sortie du charbon en cohérence avec l'objectif de l'Accord de Paris.

L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition du mix énergétique de l'entreprise, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C³.

Afin d'opérer une transition la plus juste possible, Meeschaert AM a renforcé le dialogue et l'engagement auprès des entreprises exploitant les centrales à charbon. Dès janvier 2021, Meeschaert AM a suspendu ses investissements et utilisé ses droits de votes lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises qui n'avaient pas planifié la fermeture de leurs centrales à charbon.

Meeschaert AM veille à ce que les plans de sortie du charbon des entreprises prévoient la fermeture et non la cession des centrales à charbon, ainsi qu'un accompagnement des salariés et des communautés locales.

Le dialogue et l'engagement permettront également de suivre dans le temps l'avancement des fermetures des centrales à charbon, et de renforcer au fur et à mesure nos exigences.

¹ N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle.

² Source : Coal-exit list (urgewald)

³ Pour être en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, les pays de l'OCDE et l'Union européenne devraient se passer de charbon d'ici 2030, et le reste des pays d'ici 2040

Politique de sortie du charbon

Objectif et contexte

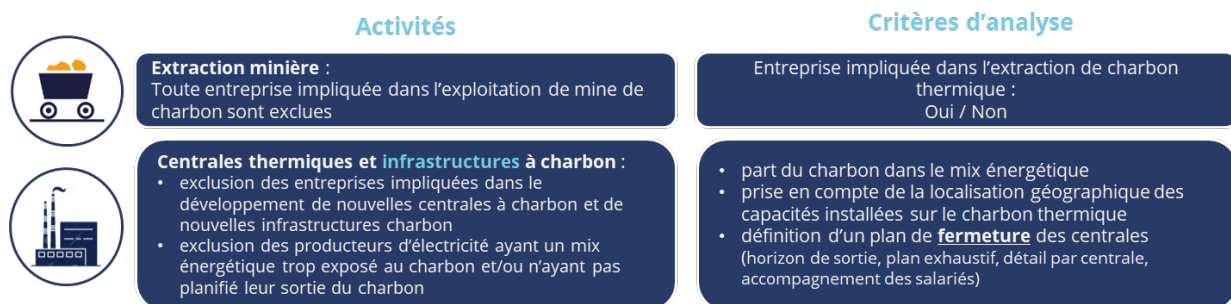
La politique sectorielle de Meeschaert AM a pour but la sortie totale et définitive du charbon, nécessaire pour limiter le réchauffement climatique. En effet, aujourd’hui, 80% de la production d’électricité provient des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel), le charbon étant la plus polluantes d’entre elles, et responsable de 40% des émissions de GES liées à la production d’électricité.

Ainsi, cette politique s’inscrit dans le cadre de l’objectif de l’Accord de Paris et du scénario défini par le GIEC pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à la fin du siècle⁴.

La politique sectorielle du charbon s’applique aux actifs gérés en direct par Meeschaert AMAM.

Une analyse détaillée et robuste des entreprises

La politique de sortie du charbon cible le charbon thermique et les acteurs impliqués dans l’extraction et l’utilisation de celui-ci.



L’approche adoptée pour les producteurs d’électricité ne se limite pas à l’analyse du mix énergétique dépendant du charbon thermique. En effet, la définition d’un seuil d’exposition du mix énergétique pourrait conduire à désinvestir d’entreprises en transition et ayant amorcé la fermeture de leurs unités de production sur le charbon thermique, et inversement, elle ne permettrait pas d’exclure des entreprises réalisant un faible chiffre d’affaires mais sans plan de sortie.

Ainsi, l’équipe ISR de Meeschaert AM analyse pour chaque entreprise, sa stratégie climatique, et en premier lieu la définition d’un plan exhaustif de fermeture des centrales à charbon :

- horizon fixé : un horizon fixé de fermeture avant 2030 dans les pays de l’OCDE et 2040 pour le reste du monde
- sortie du charbon : stratégie qui prévoit la fermeture et non la cession des centrales
- accompagnement social : mesures mises en œuvre pour préserver les emplois et les mesures compensatoires pour préserver le tissu économique local

Cette analyse s’appuie sur plusieurs sources d’information :

⁴ Scénario P2 du GIEC (Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat)

- la constitution d'une base de données interne des unités de production, de leur localisation, pour chaque entreprise impliquée dans notre périmètre d'investissement
- la *Global Coalexit List* de l'ONG Urgewald⁵ qui recense les entreprises impliquées dans le développement de nouvelles centrales, et les entreprises fortement exposées
- les études des ONG et les médias
- nos fournisseurs de données ESG (ISS ESG, Sustainalytics)
- les entretiens avec les sociétés

Un dialogue avec les entreprises et un suivi renforcé pour une transition durable

Le dialogue et l'engagement constituent une dimension clef de notre politique, et est nécessaire pour accélérer la fermeture des centrales à charbon.

Meeschaert AM demande spécifiquement aux entreprises exploitant des centrales à charbon de définir un plan de fermeture de chacune de celles-ci, compatible avec les échéances fixées par le scénario 1.5°C du GIEC (voir-ci-dessus), et détaillé centrale par centrale.

En effet, le processus de fermeture des centrales nécessite une consultation et un dialogue avec les gouvernements, les autorités locales et les parties prenantes impactées par la fermeture des centrales, il est par conséquent impératif que les entreprises anticipent cette sortie.

Meeschaert AM a fait évoluer sa politique de vote en ce sens, afin de pouvoir utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie climatique des entreprises.

⁵ <https://coalexit.org/index.php/>

Mise en œuvre de la politique

Depuis la définition de la politique de sortie du charbon en juin 2020, Meeschaert AM a suivi plusieurs étapes dans le déploiement de sa politique

2020

Juin 2020 - Meeschaert AM avait finalisé l'exclusion des :

- entreprises exploitant des mines de charbon thermique
- entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales

Dialogue auprès des producteurs d'électricité :

- Meeschaert AM leur demandait de définir un plan de fermeture des centrales avant janvier 2021, auquel cas, MeeschaertAM prévoyait :

- en 2021 : gel des investissements si pas de plan de sortie du charbon
- en 2022 : exclusion si plan de sortie du charbon incomplet

2021

Actions d'engagement collectif auprès des sociétés qui n'avaient pas de plan de sortie du charbon

- une société dans laquelle MeeschaertAM était investie : Engie

Mise à jour de la politique de vote de Meeschaert AM

- vote contre le renouvellement des administrateurs des sociétés concernées

Suivi des plans de sortie du charbon des producteurs d'électricité

2022

Mise à jour de la liste d'exclusion charbon :

- interdiction d'investir dans les producteurs n'ayant pas de plan de sortie.
- exclusion des sociétés impliquées dans le développement d'infrastructures charbon

Déploiement de la politique de sortie du charbon sur le périmètre Meeschaert Amilton AM

Suivi et contrôle de la politique

Contrôles de niveau 1 :

Gérants : contrôle lors des décisions d'investissement et désinvestissement

Equipe ISR : suivi des plans de fermeture des centrales, dialogue et engagement auprès des entreprises, votes aux AG

Contrôles de niveau 2 Equipe Contrôle interne et conformité

Contrôle de risque global : blocage pré-trade sur les titres exclus par notre politique

Mise à jour annuelle de la politique